

# Rénoprêt/Rénopack SWCS-FDL - Province de Luxembourg

En plus de primes, la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) et le Fond du Logement de Wallonie (FLW) proposent des prêts à tempérament au taux avantageux de 0% pour la réalisation de vos travaux de rénovation. Il s'agit ici des formules :

**Rénopack :** Prêt à taux zéro pour vos travaux réalisés sur base d'un audit énergétique

**Rénopack SWCS :** Prêt à taux zéro pour vos travaux de toiture ou d'électricité sans audit énergétique avec un régime de prime spécifique

**Rénoprêt :** Prêt à taux zéro pour vos travaux sans audit énergétique et pour lesquels vous renoncez aux primes pour les travaux qui peuvent en bénéficier (ex. menuiseries extérieures) ou qui n'en bénéficient pas (ex. panneaux photovoltaïques).

Afin de composer et d'instruire votre dossier pour la demande d'un prêt à taux 0%, la SWCS et le FLW travaillent en partenariat avec la Province de Luxembourg, acteur de proximité dont les bureaux sont également situés à Arlon.

Vous pourrez retrouver la liste complète des travaux finançables sur : <https://www.swcs.be/travaux> ou via le QR code



**VILLE D'AUBANGE**  
**Permanence mensuelle**  
**Guichet Énergie Wallonie,**  
**Province de Luxembourg**  
**(Rénoprêt/ Rénopack)**  
**à Aubange**



# Tenue d'une permanence mensuelle Guichet Énergie Wallonie – Province de Luxembourg – Rénoprêt/ Rénopack

La Ville d'Aubange en partenariat avec le Guichet Énergie Wallonie d'Arlon et la Province de Luxembourg organise, chaque troisième jeudi du mois, une permanence afin d'offrir aux citoyens la possibilité de rencontrer les différents acteurs pour des conseils en vue de l'obtention :

- **Des primes communales** : la prime habitation (pour la rénovation énergétique de votre habitation), la prime pour l'audit énergétique et la prime pour l'embellissement de la façade principale ;
- **Des primes Habitation de la Région wallonne** : pour les travaux avec ou sans audit énergétique ;
- **Les prêts à tempérament à 0 %** (Rénoprêt/ Rénopack) de la Société Wallonne du Crédit Social (< 2 enfants) ou du Fonds du Logement (>2 enfants).

Afin de pouvoir vous recevoir dans les meilleures conditions, l'entretien avec un conseiller se fera **UNIQUEMENT** sur rendez-vous auprès des contacts suivants :



- **Service logement de la Ville d'Aubange**  
+32 (0)63 43 03 17  
[logement@aubange.be](mailto:logement@aubange.be)
- **Wallonie Guichet de l'énergie d'Arlon**  
+32 (0)63 24 51 00  
[guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be](mailto:guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be)
- **Province de Luxembourg  
Pôle social Rénopack-Rénoprêt**  
+32 (0)63 21 26 61  
[renopack@province.luxembourg.be](mailto:renopack@province.luxembourg.be)

La tenue des permanences se fera dans la salle du Conseil communal, de l'hôtel de Ville, au 22 Rue Haute à 6791 Athus, chaque troisième jeudi du mois de 13h30 à 16h30.

## Calendrier des permanences 2024 :

- 18 juillet 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- 22 août 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- 19 septembre 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- 17 octobre 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- 21 novembre 2024 de 13h30 à 16h30.



# Présentation des primes de la Région wallonne - Guichet Énergie Wallonie

- 1) Obtenir une prime pour **l'installation ou le remplacement de votre appareil de chauffage et d'eau chaude sanitaire** (à partir du 1er juillet 2023).
- 2) Obtenir une prime **« Toiture et petits travaux »** sans audit : cette prime vous permettra de procéder à la rénovation complète de votre toiture ou de réaliser de petits travaux.
- 3) Obtenir une prime pour son habitation (à partir du 1er juillet 2023) : **La visite d'un auditeur Logement agréé par la Wallonie (QR code ci après)** et la remise du rapport d'audit Logement, préalablement à la réalisation des travaux, déblocquera le processus qui vous permettra d'accéder aux primes « Habitation 2023 ». Vous pouvez bénéficier d'une prime pour l'audit Logement en lui-même et de primes pour les différents travaux recommandés dans le rapport d'audit.

